

George V, en 1921. Voici d'ailleurs comment se lit une partie du texte de cette proclamation royale de Sa Majesté George V, en 1921:

(Traduction)

Par les présentes, sur et avec l'avis de notre Conseil privé, et exerçant les pouvoirs qui nous sont conférés par le premier article de la loi d'Union avec l'Irlande, 1800, décidons et déclarons que les armes ou insignes armoriaux du Dominion du Canada seront... et le troisième quartier trois feuilles d'érable argent réunies sur une seule tige au naturel...

Proclamé à notre cour de Buckingham Palace, ce vingt et unième jour de novembre, de l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent vingt et un, la douzième de notre règne.

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une question à l'honorable député? L'honorable député répondrait-il à une question?

M. Caouette: Bien sûr!

L'hon. M. Churchill: L'honorable député voudrait-il traduire le mot «argent» pour notre gouverne?

M. Caouette: Certainement, si cela ne me fait pas perdre de temps.

L'hon. M. Churchill: Trente secondes. L'honorable député traduirait-il le mot «argent» dans le passage qu'il vient de lire et nous dirait-il ce qu'il signifie?

M. Caouette: C'est «silver» en français.

L'hon. M. Churchill: Des feuilles d'érable d'argent, mais on ne dit si c'est sur un fond rouge ou blanc.

M. Caouette: C'était sur un fond rouge mais à cette époque, en 1921, ces feuilles d'érable étaient probablement entourées d'argent.

L'hon. M. Churchill: Où est le rouge?

M. Caouette: Nous sommes en 1964 et mon honorable ami en est sans doute encore à 1921.

L'hon. M. Churchill: Vous n'avez pas répondu à la question.

(Texte)

M. Caouette: Ce texte fut déposé le 4 décembre 1945 au comité conjoint du Sénat et de la Chambre, alors qu'on y étudiait la question du drapeau du Canada. Pour la gouverne des membres du comité, le colonel A. Fortescue Duguid, héraldiste et historien officiel du corps expéditionnaire canadien durant la guerre de 1914-1918, traduisit cette proclamation royale dans le langage de tous les jours, comme il suit:

Le Roi, à la requête du Canada, attribue au Canada les couleurs nationales blanche et bleue et déclare que l'emblème national du Canada sera constitué de trois feuilles d'érables rouges sur une seule tige placées sur champ blanc.

[M. Caouette.]

Ceci répond, dit-il, aux deux questions: Quelles sont nos couleurs nationales? Quel est l'emblème du Canada?

Or, monsieur l'Orateur, puisque ces couleurs et cet emblème nous furent donnés en 1921 par le roi George V, il ne peut donc s'agir de couleurs ni d'emblème typiquement canadiens, choisis finalement par le Canada, par des Canadiens, par le Parlement canadien, mais par le roi d'Angleterre et d'Écosse et, à l'époque, empereur de l'Inde.

Telle est l'origine du drapeau Pearson. Ce n'est pas un drapeau qu'il a choisi. Ce ne sont pas des couleurs qu'il a choisies. Ce n'est pas un emblème qu'il a choisi. Il s'agit de reliques du passé, de vieux souvenirs exhumés des tiroirs de *Buckingham Palace* ou du *Colonial Office*, et attribués au Canada il y a plus de 43 ans.

J'ai entendu, hier soir, le très honorable chef de l'opposition nous dire que nous ne devons pas laisser de côté les souvenirs anciens; je regrette qu'il ne soit pas ici dans le moment, car je lui dirais, ainsi qu'à son collègue et particulièrement à son «assistant» —qui n'est pas son «assistant» mais quand même le député de Trois-Rivières (M. Balcer)—

M. Pigeon: Taisez-vous donc!

M. Caouette: ...que je n'aimerais pas chausser les bottes de mon arrière grand-père, en 1964. Mais si mon honorable ami de Joliette-L'Assomption-Montcalm se trouve à son aise dans les bottes de son arrière grand-père, qu'il les chausse; à ce moment-là, il aidera considérablement le Parlement de la nation canadienne.

M. Pigeon: Vous manquez continuellement de jugement.

M. Caouette: L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm aurait-il une question à me poser?

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je désire poser une simple question à l'honorable député de Villeneuve. Je veux lui demander quand il va démissionner afin de rendre service à la population canadienne?

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, vous venez tout juste de vous rendre compte que la question de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm dénote exactement son état d'esprit depuis qu'il siège en cette enceinte. Il s'agit d'une question simpliste qui ne mérite même pas de réponse, parce que l'honorable député est un simple député ou un député simple—je ne sais quel qualificatif lui attribuer.

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je suis d'avis que l'honorable député de Villeneuve a manqué